

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi, 1^{er} novembre 2022, à compter de 19 h 40, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

René Madore	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Krystelle Noël	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 40 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2022-11-208

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire ;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour ;**
- 3. Réservation / location des salles ;**
- 4. Party de Noël ;**
- 5. Augmentation des salaires ;**
- 6. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour ;**
- 7. Levée de la séance extraordinaire.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. RÉSERVATION / LOCATION DES SALLES

Un malentendu dans la location des salles municipales a eu lieu. Deux familles ont réservé la même salle pour la même date. Le conseil a statué que la famille qui avait réservé la salle en premier sera prioritaire pour le 1^{er} janvier 2023. À partir de 2024, le 1^{er} janvier, c'est à la famille de Céline Fontaine que la salle sera réservée parce qu'ils la louaient déjà depuis quelques années et que la priorité leur revient.

4. PARTY DE NOËL

- ATTENDU QUE** le conseil municipal organise un souper de Noël pour les employés municipaux, les conseillers et leurs conjoints à chaque année;
- ATTENDU QUE** pendant la pandémie l'activité a été suspendue;
- ATTENDU QUE** le conseil veut reprendre l'activité;

Résolution 2022-11-209

Il est proposé par la conseillère Krystelle Noël et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'organiser le souper de Noël pour les employés municipaux, le conseil et leur conjoint le 2 décembre 2022 à la salle d'Age d'Or, de faire venir un traiteur pour servir le repas et d'acheter 5 cubis de vin.

5. AUGMENTATION DES SALAIRES

Les augmentations seront votées à une séance ultérieure.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 20h55.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière